

Lundi le 7 mars 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 7 mars 2022 à 19 h.

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Julie Bibeau,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Régent Michaud	Siège no. 3
Sylvie Lacoursière	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, Madame Isabelle Plante directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Julie Bibeau, mairesse.

50-03-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROCÈS-VERBAUX
 - 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2022
 - 2) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2022
3. CORRESPONDANCE
 - 1) Ministre de l'Environnement – Subvention
 - 2) Chambre immobilière
 - 3) Transport Adapté – Assemblée générale annuelle
4. **Période de questions**
5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses de février 2022
 - 2) Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 28 février 2022
 - 3) Avis de motion et dépoté du projet de règlement #380-22 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 4) Mise à jour de l'organisation municipale de la sécurité civile
 - 5) Pétition concernant les véhicules hors route
 - 6) Demande d'une citoyenne du chemin des Bouleaux
 - 7) Infoteck – Renouvellement de banque d'heures
 - 8) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 9) ADMQ – Formation pour modifier un règlement d'urbanisme
 - 10) Autorisation d'installation d'un cabinet extérieur de jonction
 - 11) CIUSSS-MCQ – Service de repérage psychosocial

- 12) Remboursement du règlement d'emprunt #242-09 et 242-1-10 concernant le règlement d'emprunt pour les eaux usées
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Schéma de couverture de risques - dépôt du rapport d'activités 2021 / an 3
 - 2) Service incendie – Formation pompier 1
 - 3) FQM Assurances – Assurance accident pompiers
7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1) Agrandissement garage municipal – Mandat pour tests de sol
 - 2) Agrandissement du garage municipal – Mandat à l'ingénieur
 - 3) Agrandissement du garage municipal – Mandat à l'architecte
 - 4) Demande d'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver
 - 5) Redevance 2021 à Saint-Paulin
 - 6) Demande de rencontre avec le CN
 - 7) Ghyslain Lambert – Recommandation de paiement
 - 8) Demandes de M. Yves Rousseau
8. URBANISME
 - 1) Formation du Comité Consultatif en Urbanisme
9. ENVIRONNEMENT
 - 1) Mai, mois de l'arbre et des forêts
 - 2) Résultat de la consultation écrite du règlement 307-22
 - 3) Projet d'eau potable pour rangs Trépanier, Philibert, Augusta et Paul-Lemay
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
AUCUN DOSSIER
- 11) AFFAIRES NOUVELLES
 - 1) FQM – Les élu (es) municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien
- 12) Période de questions
- 13) CLÔTURE DE LA SESSION

PROCÈS-VERBAUX

51-03-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

52-03-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

53-03-22 IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 1) Ministre de l'Environnement – Subvention
- 2) Chambre immobilière
- 3) Transport adapté – Assemblée générale annuelle

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

54-03-22 **ADOPTION DES DÉPENSES DE FÉVRIER 2022**
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202200053 à 202200090 inclusivement totalisant un montant de 70 684,26\$ et les salaires de février au montant de 16 798,41\$ tels que détaillés ci-dessous.

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR 13022	2 989,43 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR 13022	1 148,28 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS (ADMQ)	Webinaire PL 64	143,72 \$
GROUPE CLR	Location Télépage – Service incendie	160,17 \$
HYDRO-QUÉBEC	Électricité éclairage de rue	318,85 \$
SOGETEL INC.	Service téléphonique	271,17 \$
SERVICES DE CARTES (VISA)	It cloud et réservation chambre congrès ADMQ	327,09 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTIN	Collecte des ordures - février	1 597,64 \$
FONDS D'INFORMATION SUR	Avis de mutation	15,00 \$
MRC DE MASKINONGÉ	Interurbains 2021	25,45 \$
LES SENTIERS CANINS	Contrôle canin - janvier 2022	480,00 \$
CANADIEN NATIONAL	Entretien passage à niveau - janvier	889,50 \$
TRANSPORT VIATEUR ST-YVES	2e versement déneigement	36 795,67 \$
HYDRO-QUÉBEC	Électricité	5 713,52 \$
CMP MAYER INC.	Lumière de scène et chapeau incendie	1 577,17 \$
ÉPICERIE JACQUES LESSARD	Essence voirie - février 2022	432,00 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE (FQM)	Formation parcours en leadership - Julie Bibeau	229,95 \$
MICHEL LESSARD (Atelier de soudure)	Soudure pour Service incendie	88,88 \$
ATELIER MÉCANIQUE D.C. INC.	Boyaux hydrauliques, raccord	81,65 \$
DEPANNEUR 350	Essence janvier – Service incendie	389,69 \$
VEOLIA	Capteur (étangs) et frais de transport	348,60 \$
LES SENTIERS CANINS	Contrôleur canin - Février	279,00 \$
PATRICK MORIN	Lumières pour Salle loisirs	219,82 \$
SOCIETE ASSURANCE AUTO. (SAAQ)	Immatriculation 2022	2 743,32 \$
CLAUDE LESSARD	Cellulaire février 2022	50,00 \$
DENIS BERGERON	Cellulaire février 2022	50,00 \$
BRODERIE AILE D'ART	2 manteaux - Service incendie	259,85 \$
CANADIEN NATIONAL	Entretien passage à niveau - février	889,50 \$
FÉLIX SÉCURITÉ INC.	Inspection visuel extincteur – Service incendie	313,53 \$
IMPRIMERIE GIGUÈRE LTÉE	Bulletin municipal #98	454,15 \$
INFOTECK	Banque heures	1 752,22 \$
LOCATION C.D.A. INC.	Huile, batterie	54,90 \$
MUNICIPALITÉ ST-ALEXIS-DES-MONTS	Tech. Aménagement et urbanisme janvier et entraide incendie	1 625,70 \$

RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND-PRÉ	2e versement quote-part	6 459,00 \$
FORMATION PRÉVENTION SECOURS INC	Formation RCR Service Incendie	1 148,60 \$
CHRISTINE BERGERON	Repas Formation RCR Service Incendie	163,79 \$
NORDIKEAU Inc.	Analyse EP - janvier	147,45 \$
JULIE BIBEAU	Cellulaire février 2022	50,00 \$

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

55-03-22 **RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

56-03-22 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #308-22 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Regent Michaud :

- Donne l'avis de motion pour l'adoption du règlement 308-22 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- Dépose le projet de règlement 308-22 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

CONFORMÉMENT à l'article 455 du Code municipal, le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

57-03-22 **MISE À JOUR DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu :

QUE soit mise à jour l'organisation municipale de sécurité civile;

Coordonnateur substitut : Denis Bergeron
Responsable substitut de la mission administration : Michael Desaulniers Desbiens.

Cette résolution modifie la résolution 265-12-21.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

58-03-22 **PÉTITION CONCERNANT LES VÉHICULES HORS ROUTE**

CONSIDÉRANT QUE M. Yvan St-Yves a fait parvenir aux membres du conseil une pétition concernant les véhicules hors route;

CONSIDÉRANT QU'il demande aux membres du conseil de mettre en place un règlement spécifique pour interdire la circulation non autorisée des quads sur les terrains privés, de prévoir des amendes en cas de non-respect et qu'il demande d'ajouter la signalisation nécessaire en bordure de chemin qui spécifie l'interdiction;

CONSIDÉRANT QU'il veut que la Municipalité demande la collaboration de la Sureté du Québec afin qu'elle accentue la présence policière aux moments opportuns, soit durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de juridiction pour adopter un règlement sur la circulation des VTT sur les terrains privés ni pour installer de la signalisation en vertu de l'article 70 de la Loi sur les véhicules hors route qui dit :

Article 70 : Sur les chemins privés, la circulation des véhicules hors route est permise. Toutefois, le propriétaire de la voie et le responsable de son entretien peuvent, au moyen d'une signalisation conforme aux normes réglementaires, soit l'interdire, soit la restreindre à certains types de véhicules hors route ou à certaines périodes de temps. Ailleurs sur les terres privées, la circulation des véhicules hors route est subordonnée à l'autorisation expresse du propriétaire et du locataire.

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont parlé avec le ministère des Transports et que le MTQ ne peut rien faire et réfère à la Sureté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a parlé avec le sergent Delisle de la SQ et qu'il mentionne que les propriétaires doivent eux-mêmes porter plainte à la Sureté du Québec et installer leurs signalisations;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part accepte le dépôt de la pétition. D'autre part, réponde à M. St-Yves que la municipalité ne peut faire de règlement pour les terrains ou chemins privés en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les véhicules hors route*.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

59-03-22

DEMANDE D'UNE CITOYENNE DU CHEMIN DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT QUE les résidents du Domaine Michaud et du chemin des Bouleaux doivent mettre leurs ordures et leurs récupérations dans le conteneur qui se situe au stationnement du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens qui y demeurent sont dans un chemin privé et que le propriétaire ne veut pas que le conteneur soit sur son terrain qui donne sur le rang Augusta, et qu'ils doivent payer le même montant que les autres citoyens pour les collectes;

CONSIDÉRANT QUE Madame Manon Bélisle demande que la tarification des ordures et de récupération soit révisée à la baisse;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ne modifie pas la tarification des collectes, mais que si une entente a lieu entre les résidents du Domaine Michaud et le propriétaire du terrain pour installer un conteneur, la Municipalité se chargera de le déplacer.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

60-03-22

INFOTECK - RENOUELEMENT DE BANQUE D'HEURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont entérine le renouvellement de banque d'heure de 20 heures au montant de 1 524,00\$

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

61-03-22

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est résolu unanimement de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

62-03-22

ADMQ - FORMATION POUR MODIFIER UN RÈGLEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE L'ADMQ offre la formation pour modifier un règlement d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la directrice générale à s'inscrire à la formation au coût de 225,00\$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

63-03-22

AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN CABINET EXTÉRIEUR DE JONCTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà accepté que soit installé sur un terrain lui appartenant un cabinet extérieur de jonction dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'accès internet haute vitesse par fibres optiques entrepris par l'organisme Maskicom;

CONSIDÉRANT QUE Cooptel, Coop de télécommunication a acquis les actifs de Maskicom et s'est engagée à compléter le réseau et que les cabinets extérieurs de jonction demeurent nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE Cooptel souhaite une confirmation de la Municipalité pour le maintien de son cabinet extérieur de jonction ainsi que le droit d'y accéder pour les fins d'entretien ou de réparation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN HARVEY APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE LACOURSIÈRE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité confirme à Cooptel que le cabinet extérieur de jonction pour le réseau d'accès internet haute vitesse par fibres optiques peut être maintenu à son endroit actuel sur le terrain de la Municipalité;

QUE la Municipalité confirme également qu'elle permet un accès à ce cabinet en tout temps et que l'entretien de l'accès se fera en même temps que l'entretien de l'ensemble du terrain de la municipalité pour ses propres besoins;

QUE la signature, par un représentant autorisé de Cooptel, d'une copie conforme de la présente résolution soit considérée comme une acceptation par cette dernière de la présente autorisation.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

64-03-22

CIUSSS-MCQ – SERVICE DE REPÉRAGE PSYCHOSOCIAL

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS-MCQ offrait un service de repérage psychosocial dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE des intervenants étaient présents sur le terrain pour écouter, conseiller et référer les gens vers les bonnes ressources et que ce service a pu aider plus citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce service a pris fin le 5 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont demande au CIUSS-MCQ de remettre en place le service de repérage psychosocial aux citoyens.

QUE copie de cette résolution soit envoyé à M. Marc Trépanier, Chef de service - Services sociaux généraux - zone centre, Direction du programme santé mentale adulte et dépendance, Jovany Raymond, Directeur adjoint des services sociaux généraux et dépendance actuellement remplacée par Julie Barabé, adjointe au directeur du programme santé mentale adulte et dépendance, Dave Filion, Directeur du programme santé mentale adulte et dépendance et Gilles Hudon, Président-directeur général adjoint, Présidence-direction générale adjointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

65-03-22

REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 242-09 ET 242-1-10 CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE le refinancement du règlement d'emprunt 242-09 et 242-1-10 concernant le règlement d'emprunt pour les eaux usées au montant de 516 900 \$ est dû pour le 12 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de rembourser la totalité du montant à refinancer;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont rembourse en entier le montant à refinancer au montant de 516 900\$.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au ministère des Finances.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

66-03-22 **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 / AN 3**

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S- 3.4 stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'autoriser le dépôt du rapport d'activités incendie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, de le transmettre à la MRC de Maskinongé, accompagné de la présente résolution, afin qu'elle l'achemine au ministère de la Sécurité publique.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

67-03-22 **SERVICE INCENDIE – FORMATION POMPIER 1**

CONSIDÉRANT les exigences du « *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* » qui précisent les niveaux de formation à acquérir, selon la strate de population d'une collectivité;

CONSIDÉRANT la requête du gestionnaire de la formation, auprès des directeurs des services incendie, de documenter adéquatement le dossier d'un candidat admissible à la formation;

CONSIDÉRANT QUE seul un dossier complet d'un candidat, incluant une résolution du conseil municipal, sera retenu par le gestionnaire de formation pour fins d'inscription à l'École nationale des pompiers du Québec;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu d'autoriser le gestionnaire de formation de la MRC de Maskinongé d'inscrire à la formation « **Pompier I** » la candidate suivante : Christine Bergeron.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

68-03-22 **FQM ASSURANCES – ASSURANCE ACCIDENT POMPIERS**

CONSIDÉRANT QU'auparavant la Municipalité payait les assurances pour les pompiers à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE maintenant chaque Municipalité doit payer directement à FQM assurances;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et résolu que le conseil municipal

de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le paiement de 1053,67\$ pour l'assurance accident pompiers 2022.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

69-03-22 **AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL – MANDAT POUR TESTS DE SOL**

CONSIDÉRANT le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra 75 000 \$ d'aide financière pour l'agrandissement du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation budgétaire de l'agrandissement est de 176 026,72\$ avec les taxes et qu'il faudra ajouter un drain de plancher;

CONSIDÉRANT QUE des tests de sols doivent être faits avant la construction;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal mandate Qualilab inspection inc. à faire les tests de sol pour l'agrandissement du garage et au bureau municipal pour l'éventuel agrandissement.

Le montant restant à payer pour la construction sera pris à même le fonds de carrières et sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

70-03-22 **AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL – MANDAT À L'INGÉNIEUR**

CONSIDÉRANT le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra 75 000 \$ d'aide financière pour l'agrandissement du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation budgétaire de l'agrandissement est de 176 026,72\$ avec les taxes et qu'il faudra ajouter un drain de plancher;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal mandate M. Sylvain Grégoire, ingénieur de FNX Innov pour l'agrandissement du garage municipal.

Le montant restant à payer pour la construction sera pris à même le fonds de carrières et sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

71-03-22 **AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL – MANDAT À L'ARCHITECTE**

CONSIDÉRANT le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra 75 000 \$ d'aide financière pour l'agrandissement du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation budgétaire de l'agrandissement est de 176 026,72\$ avec les taxes et qu'il faudra ajouter un drain de plancher;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal mandate M. André Carle, architecte, pour l'agrandissement du garage municipal.

Le montant restant à payer pour la construction sera pris à même le fonds de carrières et sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

72-03-22

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'ouverture des chemins municipaux est à échéance et qu'une nouvelle demande doit être faite pour une période de un an avec option d'un an et deux ans avec option de 1 an;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate la directrice générale à effectuer une demande par soumission pour l'entretien de chemins d'hiver pour un an avec option d'un an et deux ans avec option de 1 an. Le processus d'appel d'offres sera fait conformément à la loi.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

73-03-22

REDEVANCE 2021 POUR SAINT-PAULIN

CONSIDÉRANT QUE la redevance sur les Carrières et Sablières pour l'année 2021 devant être versée à la municipalité de Saint-Paulin s'élève à 19 515,15 \$;

CONSIDÉRANT QUE son versement doit être autorisé par le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont verse à la municipalité de Saint-Paulin la redevance sur les carrières et sablières, la somme de 19 515,15 \$ pour l'année 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

74-03-22

DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE CN

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Denis Bergeron demande une rencontre avec le Canadian National concernant la problématique du chemin de fer du rang Paul-Lemay;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de demander une rencontre en mai 2022 avec le Canadian National.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

75-03-22

GHYSLAIN LAMBERT – RECOMMANDATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement faite par l'ingénieur pour la réfection du rang Tournesol par Construction et Pavage Boisvert inc. au montant de 3 972,74 \$ incluant les taxes qui représente la libération de retenue finale;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de

Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la recommandation de paiement et autorise le paiement final au montant 3 972,74 \$ à Construction et Pavage Boisvert inc.

Le paiement se fera à même le fonds de carrière et sablière.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

76-03-22

DEMANDES DE M. YVES ROUSSEAU

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Rousseau demande au conseil municipal de modifier la vitesse et déplacer le panneau de signalisation Excepté livraison locale du coin Camirand et Waterloo Nord et d'installer sur la route 350 prêt de l'arrêt un panneau qui autorise les véhicules lourds à circuler du lundi au vendredi de 7h à 17h, de déplacer le radar du rang Waterloo en face du 2415, rang Waterloo qui se trouve être le terrain du 2411 rang Waterloo (*le 2415 n'existe pas dans nos dossiers*) et de réduire la vitesse à 30 km/h;

CONSIDÉRANT QUE selon le ministère des Transports du Québec, l'interdiction des véhicules lourds est préférable à une limitation des heures de livraison locale et est plus facile à faire respecter;

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction des véhicules lourds ne s'applique pas à la livraison locale donc pas aux camions allant ou sortant des carrières adjacentes au rang Waterloo;

CONSIDÉRANT QUE cette interdiction vise à éliminer le trafic des camions en transit qui souhaitent prendre un raccourci en passant par le rang Waterloo plutôt que de passer par les routes numérotées du ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mette en place un règlement interdisant la circulation des véhicules lourds pour le rang Waterloo Nord jusqu'aux intersections du rang Bout-du-Monde et Augusta. Le radar pédagogique sera déplacé dans le début de la zone de 50 km/h en haut de la côte. De plus, le conseil municipal mandate Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et Monsieur Claude Lessard à trouver l'emplacement du radar pédagogique. Concernant la réduction de vitesse, le sujet est encore en discussion.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

77-03-22

FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif en urbanisme doit être renouvelé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, conformément au règlement 192, nomme les personnes suivantes comme membres du CCU de la municipalité :

Représentants de la municipalité :

- Madame Solange Leblanc
- Monsieur Louis Grenier
- Madame Geneviève Moreau

Représentants du conseil municipal :

- M. Denis Bergeron

- M. Georges Lysight

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant la formation du comité consultatif en urbanisme.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

78-03-22

MAL MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

CONSIDÉRANT QUE le mois de mai est le mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT QUE l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, en collaboration avec la MRC de Maskinongé, offre plusieurs essences d'arbres pour une distribution gratuite à nos citoyens;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont offre de nouveau cette année la distribution des arbres le 14 mai 2022. La distribution se fera au garage municipal par Monsieur Georges Lysight.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

79-03-22

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ÉCRITE DU RÈGLEMENT 307-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 330 000\$ POUR FINANCER LE PROGRAMME D'AIDE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

80-03-22

PROJET D'EAU POTABLE POUR RANGS TRÉPANIÉRIER, PHILIBERT, AUGUSTA ET PAUL-LEMAY

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des rangs Trépanier, Philibert, Augusta et Paul-Lemay demandent d'être branchés à l'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise M. Denis Bergeron à prendre des mesures avec M. Claude Lessard pour débiter le dossier de l'eau potable.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

AUCUN DOSSIER

AFFAIRES NOUVELLES

81-03-22

LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et

provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé

Que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

82-03-22

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu de clore la présente séance à 20h40.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Je, Julie Bibeau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 7 mars 2022.

Isabelle Plante,
Directrice générale et greffière-trésorière